



A quoi servent les régions ?

La France a été divisée en régions en 1955. Mais ce n'est qu'en 1982, avec [les premières lois](#) de décentralisation, qu'elles sont devenues des collectivités territoriales à part entière, au même titre que les communes et les départements. Avec cette loi, l'Etat commence également à leur transférer des compétences.

La France métropolitaine est aujourd'hui divisée en 22 régions. Chacune est gérée par des conseillers régionaux, élus au suffrage universel direct pour 6 ans, qui élisent parmi eux le président du conseil régional.

A partir du 1^{er} janvier 2016, il n'y aura plus que 13 régions. En effet, certaines régions vont être regroupées, afin d'avoir une taille équivalente à celle des régions d'autres pays européens et de mieux maîtriser leurs dépenses de fonctionnement.

Les régions exercent des compétences dans de nombreux domaines :

- **Le développement économique** est leur principale compétence : elles versent des aides aux entreprises pour les inciter à s'implanter sur leur territoire, à innover et à se développer à l'international.
- **L'enseignement et l'apprentissage** : elles financent la construction, [la rénovation](#) et le fonctionnement des lycées et des Centres de Formation des Apprentis (CFA).
- **L'emploi et la formation professionnelle** : elles financent notamment les Maisons de l'Emploi dont le rôle est d'informer et d'orienter les demandeurs d'emplois et elles financent également des formations pour les demandeurs d'emplois.
- **Le logement** : elles financent, par exemple, la construction de logements sociaux.
- **Les transports** : elles gèrent notamment les TER (Trains Express Régionaux).
- Ou encore **l'environnement**, car elles entretiennent les parcs naturels régionaux de leur territoire.

La loi NOTRe, pour « Nouvelle Organisation Territoriale de la République », adoptée en août 2015, a précisé les compétences des régions et a notamment supprimé les compétences en doublon entre les régions et les départements. Les régions sont désormais les seules collectivités territoriales à gérer les transports scolaires interurbains et à pouvoir verser des aides directes aux entreprises.

Pour assurer leurs missions, les régions disposent de différentes ressources : elles reçoivent chaque année des **dotations** de la part de l'Etat et elles perçoivent des **impôts**, comme la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) qui est payée par les entreprises réalisant plus de 500 000 € de chiffre d'affaires. Elles peuvent également bénéficier **d'aides de l'Union Européenne** et **emprunter** pour financer leurs investissements.

C'est pour des régions redessinées et aux pouvoirs renforcés que les Français sont appelés à voter aux élections régionales les 6 et 13 décembre 2015 prochains.